

VOIR LE MUSÉE AUTREMENT : REGARDS SUR L'ACCESSIBILITE DES PUBLICS AVEUGLES ET MALVOYANTS

CLARA ANDRÉ - EXPERTISE JUNIOR

© ChatGPT, 2026



N°1-15 MAI 2026

HEHLa Tournai - Section Communication

E-PORTFOLIO : CLARAANDRE.BE

« Dans quelle mesure les musées
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles parviennent-ils
à garantir un accès à la culture
aux personnes aveugles et
malvoyantes, et quels dispositifs
de médiation peuvent renforcer
cette accessibilité ? »

Un remerciement tout particulier à Frédéric Janus, mon mentor, pour ses précieux conseils et ses encouragements.

Je remercie également ma famille pour son soutien tout au long de la rédaction de mon travail de fin d'études, ainsi que pour l'aide apportée lors de sa relecture.

SOMMAIRE

4

Édito Reflexif

Pourquoi simplifier l'accès au musée
aux personnes déficientes visuelles ?

5

7

Un parcours du combattant pour
accéder aux musées

Dans les coulisses de l'accessibilités
muséales

9

11

Des pistes pour rendre les musées
accessibles aux personnes aveugles et
malvoyantes

Conclusion

14

16

Bibliographie

ÉDITO RÉFLEXIF

Le travail de fin d'études marque la fin de trois années intenses, durant lesquelles je me suis dépassée autant sur le plan académique que personnel. Ces années ont aussi été rythmées par des expériences de terrain. J'ai eu la chance de réaliser trois stages dans des secteurs qui m'intéressaient particulièrement et de faire mes premiers pas dans le monde professionnel. C'est au fil de ces immersions que certaines évidences se sont imposées, notamment lors de mon stage de deuxième année réalisé au Mumask, musée du Masque et du Carnaval à Binche. Passionnée par l'art, la culture et aussi l'histoire, j'ai choisi ce domaine de manière naturelle.



Clara André

Depuis la période du Covid, un constat me marque : la culture est parfois qualifiée de « **non essentielle** ». Pourtant, elle occupe une place importante dans notre société. Elle rassemble et construit l'humain. Sans toujours s'en rendre compte, la culture est partout : dans la manière de s'habiller, dans ce que nous mangeons ou dans les chansons que nous écoutons. Mais malgré son omniprésence, elle n'est pas accessible à tous, en raison du coût élevé de certaines activités, de la localisation géographique de certains lieux culturels ou encore des handicaps physiques qui peuvent compliquer son accès. Cette réflexion a été le point de départ de mon travail. Très vite, je me suis interrogée sur les publics empêchés, et plus particulièrement sur les personnes aveugles et malvoyantes. Elles ne peuvent pas voir la culture, mais elles peuvent la ressentir. Je me suis alors demandé comment la médiation pouvait permettre de ressentir une œuvre qu'on ne voit pas.

Pourquoi ce sujet ? Durant mon stage, j'ai suivi l'aménagement d'une exposition pensée pour accueillir tous les publics, notamment les personnes aveugles et malvoyantes. C'est là que j'ai commencé à me questionner sur leur manière de vivre une visite. J'ai choisi ce sujet parce qu'il relie une cause qui me tient à cœur au métier que j'aimerais exercer plus tard, dans lequel je continuerai à défendre l'accès à la culture pour tous. Il m'est difficile d'imaginer que certaines personnes n'aient pas accès à ce que je considère comme **essentiel : la culture**.

Pourquoi simplifier l'accès au musée aux personnes déficientes visuelles ?

Dans un monde où tout va toujours plus vite et où les mauvaises nouvelles semblent parfois prendre le dessus, beaucoup de personnes cherchent des moments pour respirer, prendre du recul et se reconnecter aux autres comme à elles-mêmes. La culture, sous toutes ses formes, prend alors une place importante. Elle ne se limite pas à une simple échappatoire : elle permet de découvrir, de ressentir, de comprendre et de questionner le monde qui nous entoure. Elle rassemble, transmet et fait réfléchir.

Ainsi, les droits culturels font partie des droits fondamentaux de Belgique. L'article 23 de la Constitution garantit l'accès à la culture pour tous. Dans les faits, est-ce réellement le cas ? Malgré cette reconnaissance, certains publics restent encore trop souvent oubliés dans les lieux culturels. Ce sont des personnes parfois invisibilisées par la société, simplement parce qu'elles ont des besoins différents de ceux des personnes dites valides. Parmi elles, les personnes aveugles et malvoyantes.

©Clara André, 2026

Elles représentent plus de **236 000** personnes en Belgique, soit près de **2 %** de la population. (Eqla, 2025)



©Clara André, 2026
Inspiration:
stock-vector-blind-man-with-
stick-flat-vector-icon-and-
symbol-design-
2557792977.jpg

Ce sont des personnes qui rencontrent des difficultés à différents niveaux de par leur handicap, que ce soit dans leurs démarches administratives, dans l'accès à certains services ou encore dans leurs déplacements dans l'espace public. En effet, lors d'une visite au MuFIm, musée de Folklore et des Imaginaires, à Tournai, avec un groupe de personnes aveugles et malvoyantes, une des participantes m'a interpellée sur le fait qu'il était compliqué d'arriver jusqu'au musée, à cause d'une route en travaux où rien n'est mis en place pour eux. L'accès à la culture est-il également concerné ? Ces obstacles sont présents dans les lieux culturels ?

Dans le cadre de mon travail, l'analyse portera sur ce qui est mis en place dans le cadre de l'accessibilité dans un ensemble de musées de la Fédération Wallonie – Bruxelles, afin de comprendre comment ces institutions tentent de rendre la culture accessible à tous dans le secteur muséal.

Il existe des solutions qui favorisent l'accessibilité culturelle, mais celles-ci restent encore trop peu généralisées.

Hypothèse n°1

Il existe des solutions qui favorisent l'accessibilité culturelle, mais celles-ci restent encore trop peu généralisées.

Hypothèse n°2

L'accessibilité reste limitée, car il existe souvent un écart entre l'intention et la pratique chez les médiateurs culturels. Même lorsque des initiatives sont envisagées, elles ne sont pas toujours réalisables en raison de contraintes organisationnelles, de manque de temps, de personnel ou de budget.

Hypothèse n°3

Les actions de médiation doivent être multidirectionnelle afin de répondre aux différents besoins des publics, la créativité est importante pour réaliser les supports.

Hypothèse n°4

L'absence d'un cadre contraignant comme des réglementations clairement définie ou un cadre incitant comme un label de qualité limite encore la mise en place d'initiatives adaptées aux personnes déficientes visuelles.

UN PARCOURS DU COMBATTANT POUR ACCÉDER AU MUSÉE

Comment les musées prennent-ils en compte les personnes aveugles et malvoyantes ?

Dans les musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la question de l'accessibilité se construit à différentes étapes du parcours du visiteur, de la préparation jusqu'à la visite sur place.

Cependant, les recherches menées dans le cadre de ce travail de recherche montrent que l'accessibilité n'est pas toujours garantie. Pour Adrien Delattre, ergothérapeute en basse vision et formateur en entreprise à l'ASBL Les Amis des Aveugles, il n'existe pas de cadre précis qu'un musée doit respecter pour être dit accessible aux yeux de l'État. Il précise que des normes existent pour l'accessibilité physique et l'accessibilité numérique (Delattre A., 2026).

Selon une étude menée en 2024 par l'Observatoire des politiques culturelles (Paindavoine I., 2025), l'accessibilité des musées pour les personnes aveugles et malvoyantes resterait insuffisante. En effet, **49%** des musées se déclarent peu ou pas du tout adaptés à accueillir ce public. Les résultats détaillés de cette étude montrent une moyenne faible pour l'adaptation des infrastructures et du parcours de visite, ce qui révèle un manque d'aménagement adapté pour l'accessibilité, mais aussi un manque d'outils de médiation pour la visite (Paindavoine I., 2025, p.25 - 27).

Avant même de partir

Pour une personne aveugle ou malvoyante, l'expérience muséale commence bien avant d'entrer dans le bâtiment. Elle débute dès les premières démarches pratiques comme s'informer sur le site internet pour réserver son entrée, organiser le trajet pour venir jusqu'au musée, vérifier les horaires des transports, et parfois trouver un accompagnant.

« L'accessibilité est le principe selon lequel tous les individus, indépendamment de leurs capacités physiques, intellectuelles ou mentales, doivent avoir le même accès à tous les aspects de la société » (Mon Parcours Handicap, s.d.).



©Clara André, 2026

Toutes ces étapes, une fois mises bout à bout, transforment l'accès à la culture en un parcours du combattant.



« Avant d'arriver au musée, elle est déjà lessivée », résume Adrien Delattre (Delattre A., 2026).



©Clara André, 2026

Sur le terrain

Une fois sur place, les obstacles peuvent continuer : réussir à identifier l'entrée du musée, vérifier si le lieu est accessible ou s'il comporte des obstacles comme des escaliers, mais aussi s'assurer que la circulation dans les salles d'exposition du musée se fait sans difficulté. L'accessibilité dépend fortement du type de bâtiment dans lequel se trouve le musée. Dans les structures anciennes classées, les contraintes architecturales limitent parfois la possibilité d'adaptation. Même si des rampes ou des ascenseurs sont disponibles, certaines limites persistent, ce qui rend l'accessibilité encore partielle dans certains cas.

C'est notamment le cas au Mumask, musée du Masque et du Carnaval, à Binche, installé dans un bâtiment ancien avec des espaces restreints. Comme l'explique Louise Pitot, la responsable du service médiation, la configuration des lieux influence directement la création des expositions. Les salles de petite taille et les espaces étroits compliquent parfois l'intégration de nouveaux aménagements. Les projets doivent alors s'adapter aux pièces du bâtiment. Cette réalité peut allonger les réflexions et ralentir certains aménagements et la création d'outils de médiation (Pitot L., 2026). Au-delà de l'accessibilité du bâtiment, un accompagnement adapté est nécessaire pour les personnes déficientes visuelles. Sans cet accompagnement, la visite peut devenir compliquée pour le visiteur. On appelle ça l'accessibilité comportementale, c'est-à-dire la manière d'accompagner, dans ce cas-ci, les visiteurs au sein du musée. Cette notion d'accessibilité renvoie aux gestes et aux pratiques adoptées pour guider une personne déficiente visuelle. Comme l'explique Adrien Delattre, « Si la personne qui guide se met face à la personne déficiente visuelle, et lui prend les bras et recule pour la faire avancer. Ce n'est pas comme ça qu'il faut faire, tu risques de tomber en arrière. » (Delattre A., 2026).

Dans le vif de la visite

Se pose ensuite la question de la visite en elle-même. Le musée permet-il une exploration autonome ? Existe-t-il des dispositifs adaptés aux personnes déficientes visuelles ? Le personnel est-il formé à proposer des médiations accessibles, intégrant des supports sensoriels ou des descriptions adaptées ? Adeline Voisin, médiatrice culturelle au TAMAT, musée de la Tapisserie et des Arts Textiles, à Tournai, souligne que les personnes aveugles et malvoyantes visitent rarement les musées seules. Les visites sont souvent organisées en groupe, notamment avec des associations comme les Amis des Aveugles, ou accompagnées par une personne voyante de leur entourage (Voisin A., 2026).

Cette information est soulignée par Jean-Luc Carlier, guide à Visit Tournai, « Une grande journée qui avait été organisée par l'Office du Tourisme pour le public déficient, et seulement une personne qui est venue » (Carlier J.L., 2026). Ces deux témoignages montrent que les personnes aveugles et malvoyantes viennent encore rarement seules au musée.

Une médiation parfois limitée

La question de la médiation pose également des limites. Comme le souligne Sophie Lambert, Responsable de la Cellule Inclusion Muséale à l'ASBL La Lumière, certaines œuvres sont difficilement transmissibles sans perte de sens : « Il y a quand même des œuvres qui sont trop compliquées, trop détaillées. Et si on les simplifie, on passe à côté de l'œuvre. Si on enlève trop de choses, l'œuvre ne raconte plus du tout ce qu'elle devrait raconter » (Lambert S., 2026).

Lorsque l'accessibilité fait défaut, la description orale devient souvent le principal outil de médiation. Mais cette solution ne remplace pas toujours l'expérience directe. Arnaud Delannoy, personne non voyante et chargé de projets inclusifs à l'ASBL Les Amis des Aveugles, souligne une certaine frustration liée à cette dépendance à l'écoute : « Vous êtes en visite et vous n'avez pas d'autre choix que de subir la lecture de vos camarades qui vous aident à participer à la visite comme tout le monde » (Delannoy A., 2026).

Adapter une visite peut également prendre du temps et être complexe. Comme le souligne Sophie Lambert : « Lors d'une visite guidée ou même d'une visite en autonomie, une personne déficiente visuelle va pouvoir découvrir cinq œuvres de façon approfondie si elle les découvre tactilement. » (Lambert S., 2026)

DANS LES COULISSES DE L'ACCESSIBILITÉ MUSÉALE

Comment les musées s'adaptent-ils aux personnes aveugles et malvoyantes ? Entre aménagements physiques, outils sensoriels et dispositifs de médiation, les solutions existent. Mais leur application reste inégale selon les musées et les moyens dont ils disposent.

« On dit qu'une personne est déficiente visuelle lorsqu'elle est soit aveugle, c'est-à-dire qu'elle ne perçoit rien ou seulement des silhouettes ou la lumière, soit malvoyante, c'est-à-dire qu'elle voit, mais de manière très floue, déformée, ou avec un champ de vision réduit » (Eqla, 2026).

©Clara André, 2026



Dans le domaine culturel, l'accessibilité pour les personnes déficientes visuelles consiste à rendre les œuvres et les espaces du musée perceptibles autrement que par la vue. Pour Adrien Delattre, il s'agit d'une accessibilité répondant à des besoins spécifiques. Celle-ci peut prendre plusieurs formes : une accessibilité physique, liée, par exemple, aux rampes ou aux ascenseurs ; une accessibilité cognitive, qui concerne la compréhension des informations ; et une accessibilité sensorielle, qui repose sur l'utilisation des autres sens pour percevoir un contenu (Delattre A., 2026).

L'accessibilité sensorielle

Dans ce cadre, l'accessibilité sensorielle est essentielle, car elle permet de compenser l'absence de la vue grâce à d'autres canaux de perception. Cela passe par des descriptions orales, des objets à toucher, des reliefs, des sons ou parfois même des odeurs (Delannoy A., 2026). L'audiodescription est un procédé permettant de rendre un film, une exposition ou un spectacle accessible aux non-voyants grâce à une voix off qui en décrit les principaux éléments constitutifs (Larousse, s.d.).

Il s'agit d'un outil très utile dans la médiation culturelle. Toutefois, comme le souligne Arnaud Delannoy, une utilisation trop systématique peut devenir fatigante et perdre en efficacité (Delannoy A., 2026). Arnaud complète en expliquant que, quand on est une personne aveugle, malvoyante, il n'y a rien de tel que la multisensorialité, c'est-à-dire qu'on puisse découvrir peut-être l'une ou l'autre œuvre, mais par expérimentation sonore ou par le toucher ou en tout cas par les autres sens (Delannoy A., 2026).

« La multisensorialité correspond à une approche de médiation qui mobilise plusieurs sens afin de permettre à chaque visiteur de comprendre une exposition selon ses capacités de perception » (Ministère de la Culture et de la Communication, 2017)

©Clara André, 2026



L'accessibilité physique

Mais l'accessibilité ne se limite pas aux sens. Elle concerne aussi les conditions d'accès au bâtiment et les déplacements à l'intérieur du musée. Elle englobe l'entrée dans les lieux, la présence de rampes ou d'ascenseurs, mais aussi la lisibilité des espaces et leur organisation. Les musées n'ont pas réellement de règles à suivre pour être considéré comme "accessible". Il y a la question de l'accessibilité physique, qui est au niveau du bâtiment, c'est l'ASBL Access-i, qui s'en occupe : « Notre mission est de délivrer des informations fiables et vérifiées sur l'accessibilité des lieux ouverts au public en Wallonie et à Bruxelles ! » (Access-i, ASBL, s.d.).

L'accessibilité cognitive

L'accessibilité culturelle implique également la compréhension des contenus proposés. Elle ne dépend pas uniquement de l'accès physique ou sensoriel, mais aussi de la manière dont les informations sont transmises et expliquées aux visiteurs. Elle concerne donc les outils de médiation et la clarté des explications pour rendre les œuvres compréhensibles pour tous les publics. Dans ce contexte, garder l'attention des visiteurs constitue un enjeu important. Pour garder cette attention et éviter de rendre la visite fatigante, il s'agit de proposer un nombre limité d'éléments, présentés sur différents supports pour favoriser la compréhension et maintenir la concentration. Comme le souligne Arnaud Delannoy : « Lorsqu'on est dans le multisensoriel, on a plus de chances de susciter la concentration et peut-être même l'interactivité si on fait ça en groupe » (Delannoy A., 2026). Pour Adrien Delattre, ces différentes dimensions doivent être pensées ensemble, car l'accessibilité ne peut pas être fragmentée : elle forme un ensemble global dans l'expérience muséale (Delattre A., 2026).

La sélection des œuvres

La médiation implique aussi des choix dans les contenus présentés. Il est rarement possible de montrer l'ensemble des œuvres d'une exposition à une personne déficiente visuelle. Les médiateurs doivent donc sélectionner, adapter et hiérarchiser les contenus afin de proposer une visite cohérente et accessible, sans surcharge d'informations. Comme l'explique Adeline Voisin, cela implique de choisir les œuvres présentées mais aussi la manière dont elles sont transmises (Voisin A., 2026). Ce travail de sélection permet de construire une visite adaptée, mais aussi de maintenir l'attention des visiteurs et d'éviter une surcharge cognitive. Sophie Lambert souligne : « On sélectionne quelques œuvres qu'on va adapter en fonction de ce que raconte le musée et de ce qui est à l'intersection entre ce que raconte le musée et ce qui est tactilement accessible » (Lambert S., 2026).

Les ressources des musées

La mise en place de dispositifs d'accessibilité dépend fortement des moyens disponibles dans les musées. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les institutions reconnues bénéficient de subventions publiques dont les montants varient selon leur catégorie, leur taille, leurs missions et leur fréquentation (Fédération Wallonie-Bruxelles, s.d.). Ces financements sont principalement destinés au fonctionnement quotidien : entretien des collections, gestion des bâtiments et rémunération du personnel. Dans les faits, une fois ces besoins couverts, les marges pour développer des dispositifs spécifiques, comme ceux liés à l'accessibilité, restent limitées. Le financement de la culture s'inscrit ainsi dans des arbitrages publics plus larges, soumis à des contraintes budgétaires générales (RTBF, 2025). Face à ces limites, les musées développent malgré tout des solutions à leur échelle. Une partie des aménagements est conçue directement par les équipes de médiation, sous forme de dispositifs simples et adaptables : maquettes en carton, textures variées ou supports tactiles réalisés de manière artisanale. L'accessibilité repose alors en grande partie sur l'initiative et l'engagement du personnel. Comme le souligne Louise Pitot, responsable du service médiation au Mumask, la mise en place de ces dispositifs nécessite souvent des financements complémentaires : « On a pu bénéficier d'un subside de la Loterie nationale, parce que ce type d'installation coûte toujours très cher. Il existe aussi des appels à projets » (Pitot L., 2026). Elle rappelle également que l'accessibilité ne concerne pas uniquement le handicap visuel : « Il n'y a pas que la question du handicap visuel. Il y a aussi des adaptations pour d'autres publics, comme les personnes sourdes. Il y a donc des choix à faire, et l'argent est un frein évident à ces questions » (Pitot L., 2026).

« Un musée est défini comme une institution permanente à but non lucratif qui conserve et valorise le patrimoine matériel et immatériel. Il vise à être accessible et inclusif, en favorisant l'éducation, la diversité et le partage des connaissances »

(ICOM, 2022, cité dans FWB, s.d.).

DES PISTES POUR RENDRE LES MUSÉES PLUS ACCESSIBLES AUX PERSONNES AVEUGLES ET MALVOYANTES

Comment rendre les musées accessibles aux personnes aveugles et malvoyantes ? En Fédération Wallonie-Bruxelles et ailleurs, plusieurs solutions sont expérimentées, entre dispositifs sensoriels, formations et inspirations venues d'autres pays comme la France. Ces initiatives ouvrent des pistes pour rendre les musées plus inclusifs et adapter les parcours de visite.

Ce qui se fait en France

En France, depuis **2005**, un soutien politique existe pour l'accessibilité avec la Loi Handicap 2005, « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du **11 février 2005**, connue également sous le nom de « loi Handicap » est fondée sur les principes généraux de non-discrimination et de libre choix de son projet de vie par chacun. Elle a permis de renforcer les droits des personnes en situation de handicap en France et pose plusieurs grands principes. » (Mon Parcours Handicap, s.d.).

Depuis cette loi, de nombreux musées se sont engagés à rendre leur bâtiment accessible à tous, et à mettre en place des outils de médiation, afin de rendre le parcours des visites plus accessible aux visiteurs en situation de handicap. Il existe un label, géré par l'État qui s'appelle « Tourisme et Handicap ». Son objectif est d'inciter les professionnels du tourisme à adapter leur offre et à garantir un accueil adapté à tous. Il permet d'accompagner les structures touristiques dans leur mise en accessibilité, tout en offrant un repère clair et rassurant aux visiteurs en situation de handicap (Atout France, s.d.).

Le musée du Louvre-Lens est un bon exemple des musées aménagés depuis la loi de 2005. On y retrouve plusieurs outils de médiation, qui permettent une visite en autonomie ou accompagnée d'une personne de son entourage voyante.



Modèle tactile en relief illustrant les motifs de la faïence, utilisé pour rendre perceptibles des éléments visuels aux personnes déficientes visuelles.
©Clara André, 2026

Comme aménagements on retrouve des places de parking proches de l'entrée, des fils d'Ariane aussi appelés bandes de guidage au sol, ce sont des marquages en relief qui permettent de guider une personne déficiente visuellement, pour faciliter l'orientation, on retrouve aussi des bornes podotactiles et plusieurs maquettes tactiles en braille (Louvre-Lens, s.d.).

Et en Fédération Wallonie-Bruxelles

Retour à la Fédération Wallonie-Bruxelles, où les démarches d'accessibilités se développent progressivement, avec des initiatives déjà en place et des outils de médiation en développement. Ici, plusieurs associations jouent un rôle central dans la formation des professionnels du secteur muséal. C'est notamment le cas de l'ASBL Les Amis des Aveugles, qui propose la formation « Passeur de Sens ». Cette formation gratuite, organisée sur trois jours, s'adresse aux médiateurs et guides culturels et vise à mieux comprendre la déficience visuelle afin d'adapter les visites aux personnes aveugles et malvoyantes (Les Amis des Aveugles et Malvoyants, s.d.). Pour Adrien Delattre, cette formation permet surtout une confrontation directe avec la réalité du terrain : « La première partie de la formation consiste à aller dans un musée pour découvrir les dispositifs déjà en place et comprendre comment adapter une visite. La deuxième partie consiste à adapter une œuvre de son propre musée pour une personne déficiente visuelle et à analyser si cela fonctionne ou non » (Delattre A., 2026).

Développer des dispositifs adaptés ne bénéficie toutefois pas uniquement aux personnes aveugles et malvoyantes. Plusieurs médiateurs constatent que ces aménagements peuvent être utiles à un public beaucoup plus large. Comme l'explique Adeline Voisin, certaines pratiques pourraient même être généralisées à l'ensemble des visiteurs : « Il y a plein de choses que j'ai faites pour les personnes malvoyantes et aveugles qui ont été adaptées ensuite pour les enfants. Et en même temps, toute la médiation pour le tout public mériterait d'être pensée avec davantage de choses à toucher, à expérimenter » (Voisin A., 2026). Cette logique se retrouve également dans certaines installations inclusives au Mumask, comme celles évoquées par Louise Pitot, où le public peut par exemple ressentir les vibrations d'une musique. Même sans perception visuelle des images, le visiteur peut ainsi percevoir le rythme et l'intensité sonore, ce qui ouvre d'autres formes d'accès à l'œuvre (Pitot L., 2026).

Sur le terrain

Dans la pratique, ces adaptations nécessitent cependant des choix. Les médiateurs sélectionnent généralement certaines œuvres plutôt que l'ensemble de l'exposition, en fonction de leur pertinence et de leur accessibilité sensorielle. Comme le souligne Sophie Lambert, il s'agit d'identifier les œuvres les plus adaptées à une approche tactile et narrative (Lambert S., 2026).

Ces visites sont également pensées pour limiter la fatigue des visiteurs. Adeline Voisin explique ainsi que des dispositifs simples peuvent être mis en place, comme l'installation de chaises autour des œuvres, afin de permettre aux visiteurs de rester attentifs sans fatigue excessive ou distraction (Voisin A., 2026). Au TAMAT, certaines visites sont même organisées en dehors des heures d'ouverture afin de garantir des conditions optimales de calme et de concentration.



Reproduction tactile d'un tableau permettant aux visiteurs déficients visuels de percevoir les formes et la composition de l'œuvre par le toucher. ©LaLumière,s.d.

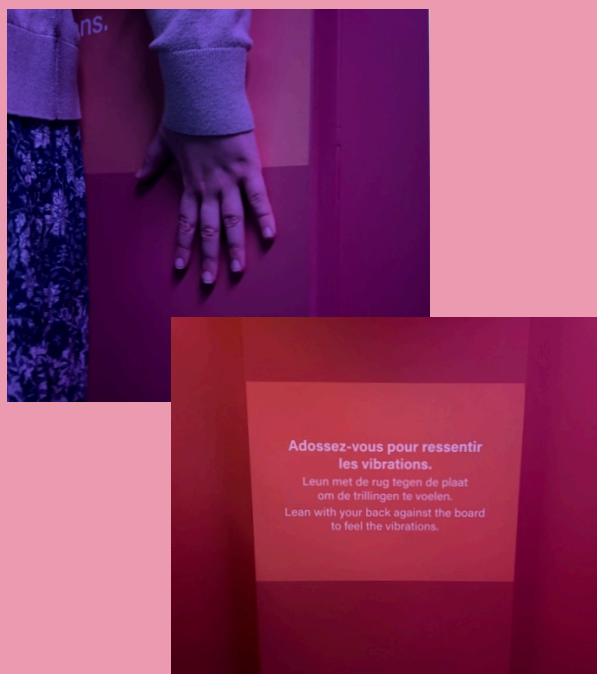
Lors de ces visites, la multisensorialité joue un rôle essentiel. Elle permet de mobiliser plusieurs sens pour enrichir la compréhension des œuvres : toucher, audition, parfois odorat ou goût. J'ai pu observer au MuFilm une médiatrice qui introduisait certaines œuvres à travers des chansons, lorsque cela était possible, afin de créer un lien émotionnel et mémoriel avec le contenu. Cette approche permet de varier les supports et d'éviter une médiation uniquement basée sur la description orale, souvent fatigante à la longue. Comme le souligne Arnaud Delannoy, la construction de dispositifs accessibles doit également intégrer l'expertise des différents acteurs, y compris celle des personnes concernées : « C'est aussi le but : faire avancer les choses dans le bon sens, en tenant compte de l'expérience de chacun » (Delannoy A., 2026).

Des pistes d'amélioration

Dans cette logique d'amélioration, plusieurs pistes sont aujourd'hui envisagées pour renforcer l'accessibilité des musées. Toutefois, certaines voix du secteur estiment qu'un cadre plus structuré serait nécessaire afin d'éviter la multiplication de dispositifs isolés et peu harmonisés. L'idée d'un label revient alors comme une piste de réflexion centrale, capable de donner une direction commune aux institutions.

Ce type de reconnaissance pourrait être porté à différents niveaux. Il pourrait s'agir d'un dispositif officiel, encadré par les autorités publiques, ou d'une initiative issue du terrain, portée par des associations spécialisées. Des structures comme Les Amis des Aveugles, la Ligue Braille ou La Lumière, déjà actives dans l'accompagnement des personnes déficientes visuelles, apparaissent comme des acteurs légitimes pour contribuer à ce type de démarche. Leur proximité avec les réalités vécues permettrait d'intégrer plus directement l'expérience des personnes concernées dans la définition des critères.

Comme le souligne Louise Pitot, médiatrice culturelle, l'existence d'un tel cadre permettrait de clarifier les pratiques et de mieux structurer les démarches déjà engagées : « Ce serait bien qu'on ait un label », confie-t-elle, en référence à la nécessité d'un repère commun pour les institutions culturelles engagées dans l'accessibilité (Pitot L., 2026).



Dispositif sensoriel au Mumask permettant de percevoir les vibrations d'un rituel masqué, illustrant une approche multisensorielle accessible à tous les publics © Clara André, 2026

CONCLUSION

Pour conclure, mon travail de recherche, les analyses et les entretiens mettent en évidence plusieurs constats, répondant ainsi à mes hypothèses.

Hypothèse 1

Il apparaît que des solutions favorisant l'accessibilité culturelle existent bel et bien dans les musées. Les recherches que j'ai faites ont montré la présence d'outils de médiation variés tels que l'audiodescription, les supports tactiles, les maquettes en relief, les expériences sensorielles ou encore les visites multisensorielles intégrant le toucher, l'ouïe ou parfois l'odorat. Le TAMAT met également en place des dispositifs adaptés et des visites pensées en dehors des heures d'ouverture afin de garantir de meilleures conditions d'accueil.

Cependant, les outils de médiation dépendent des musées et de leurs médiateurs culturels : certains dispositifs peuvent être similaires d'un musée à l'autre, sans qu'il existe pour autant de norme commune. L'accessibilité culturelle apparaît donc comme un ensemble de démarches existantes mais encore différentes d'un musée à l'autre.

Hypothèse 2

L'accessibilité est ralentie par un décalage entre les intentions des médiateurs et leur mise en pratique. Les entretiens réalisés montrent une réelle volonté d'améliorer l'accueil des publics déficients visuels, mais celle-ci rencontre plusieurs contraintes concrètes : manque de temps, de personnel, de budget ou encore organisation interne des musées. Les subventions disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles étant prioritairement destinées au fonctionnement général des institutions, comme l'entretien des collections, infrastructures, ainsi que le salaire du personnel, les moyens dédiés à l'accessibilité restent limités. Dans ce contexte, de nombreux dispositifs sont conçus de manière artisanale ou ponctuelle, comme des solutions dites de "système D". Ce manque de ressources contribue à une mise en œuvre inégale de l'accessibilité d'un musée à l'autre, accentuant ainsi les inégalités observées sur le terrain.

Hypothèse 3

Les résultats de ce travail montrent également que la médiation culturelle doit être pensée de manière flexible et multidirectionnelle afin de répondre à la diversité des publics. La médiation ne peut pas être uniforme, car elle doit s'adapter aux capacités de perception et aux besoins spécifiques des visiteurs. Dans le cas des personnes atteintes de déficiences visuelles, la médiation repose sur la mobilisation de plusieurs sens afin de compenser l'absence de vue. Cela passe par des descriptions orales, des objets manipulables, des textures, des sons ou encore des dispositifs immersifs. La multisensorialité apparaît dès lors comme un élément central de l'expérience muséale accessible. Toutefois, les entretiens soulignent également les limites de cette approche. La sélection des œuvres est souvent nécessaire afin d'éviter une surcharge cognitive et de maintenir la concentration des visiteurs. Certaines œuvres restent difficiles à adapter sans perte de sens, ce qui oblige les médiateurs à effectuer des choix et à ajuster le contenu proposé. Ainsi, la médiation accessible repose sur un équilibre permanent entre adaptation, sélection et créativité, ce qui confirme le rôle essentiel des médiateurs dans la construction de l'expérience muséale.

Hypothèse 4

Enfin, l'une des limites majeures identifiées concerne l'absence de cadre contraignant ou de référentiel commun spécifique à l'accessibilité des personnes déficientes visuelles. Si des normes existent pour l'accessibilité physique et numérique, l'accessibilité muséale, qui regroupe les dimensions physique, cognitive et sensorielle, reste largement laissée à l'initiative des institutions et de leurs médiateurs. Cette absence de cadre entraîne des différences importantes entre les musées, certains développant des dispositifs avancés tandis que d'autres se limitent à des aménagements plus basiques. Cette situation contribue à une accessibilité inégale et non harmonisée. Dans ce contexte, l'idée d'un label de qualité apparaît comme une piste pertinente. Celui-ci pourrait être porté soit par les autorités publiques, soit par des structures associatives spécialisées telles que Les Amis des Aveugles, la Ligue Braille ou La Lumière. Ces acteurs, déjà présents sur le terrain, disposent d'une expertise directe et d'un lien étroit avec les personnes concernées.

Ainsi, ce travail met en évidence une réalité contrastée. D'un côté, des avancées concrètes témoignent d'une réelle volonté d'inclusion dans le secteur muséal. De l'autre, ces initiatives restent encore dispersées et inégales, et dépendent souvent des moyens disponibles et du contexte de chaque musée. L'accessibilité culturelle pour les personnes aveugles et malvoyantes en Fédération Wallonie-Bruxelles est donc en progression, mais elle reste encore en construction et n'est pas uniforme.

Bibliographie

31 527 signes
espaces compris

Monographie :

Ministère de la Culture. (2017). Expositions et parcours de visite accessibles. Ministère de la Culture.

Paindavoin, I. (2025). Études n°19 : Enquête 2024 dans le secteur muséal. Fédération Wallonie-Bruxelles.
https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications_OPC/Etudes/Etudes_N_19_web.pdf

Articles en ligne :

Aspects essentiels de la loi du 11 février 2005, dite loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. (2006). Reliance, no 22(4), 81-85. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/reli.022.0081>

Gratuité des musées : La culture n'a pas de prix mais a bien un coût - RTBF Actus. (s. d.). RTBF. Consulté 12 mai 2026, à l'adresse <https://www.rtbf.be/article/gratuite-des-musees-la-culture-n-a-pas-de-prix-mais-a-bien-un-cout-11333747>

Lebat, C. (2022). Une muséologie du sensible : Enjeux et conséquences pour les visiteurs déficients visuels. Les Cahiers de Muséologie, 8-22.
<https://doi.org/10.25518/2406-7202.917>

Nico. (2025, octobre 1). Ça nous regarde 2025. Eqla. <https://eqla.be/ca-nous-regarde-2025/>

« Ce sont toujours les mêmes qui paient », 'excellente nouvelle' : L'opposition et le monde du travail réagissent à l'accord budgétaire - RTBF Actus. (s. d.). RTBF. Consulté 12 mai 2026, à l'adresse <https://www.rtbf.be/article/budget-federal-fedustria-et-comeos-reagissent-a-l-accord-11636644>

Internet :

Accueil. (s. d.). Access-i. Consulté 29 avril 2026, à l'adresse <https://access-i.be/>

Accueil. (s. d.). Eqla. Consulté 02 mai 2026, à l'adresse <https://eqla.be/>

Culture et handicap | Ministère de la Culture. (2026, avril 13).
<https://www.culture.gouv.fr/thematiques/developpement-culturel/culture-et-handicap>

Définition du musée. (s. d.). International Council of Museums. Consulté 07 mai 2026, à l'adresse <https://icom.museum/fr/ressources/normes-et-lignes-directrices/definition-du-musee/>

Définitions : Audiodescription—Dictionnaire de français Larousse. (s. d.). Consulté 04 mai 2026, à l'adresse
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/audiodescription/186878>

Demander un soutien. (s. d.). Koning Boudewijnstichting. Consulté 02 mai 2026, à l'adresse <https://kbs-frb.be/fr/demander-un-soutien>

Bibliographie

Depraetere, M. (s. d.). Reconnaissances et subventions Musées. Patrimoine culturel. Consulté 05 mai 2026, à l'adresse <https://patrimoineculturel.cfwb.be/reconnaissances-subventions/musees/>

Études. (s. d.). OPC. Consulté 13 mai 2026, à l'adresse <https://opc.cfwb.be/publications/etudes/>

Formation gratuite « PASSEUR DE SENS »—3 jours. (s. d.). Consulté 30 avril 2026, à l'adresse <https://www.amisdesaveugles.org/events/formation-passeurdesens>

Handicap visuel. (s. d.). Louvre-Lens. Consulté 08 mai 2026, à l'adresse <https://www.louvre-lens.fr/accessibilite/handicap-visuel/>

Inclusion Musées—Expositions. (s. d.). Consulté 08 mai 2026, à l'adresse <https://lalumiere.be/services/inclusion-musees-expositions/>

La médiation culturelle ? -. (s. d.). Consulté 09 mai 2026, à l'adresse <https://www.article27.be/La-mediation-culturelle-279>

OPC. (s. d.). OPC. Consulté 12 mai 2026, à l'adresse <https://opc.cfwb.be/>

Présentation -. (s. d.). Consulté 10 mai 2026, à l'adresse <https://tourisme-handicaps.org/les-marques-nationales/tourisme-handicap/th-presentations/>

Procédure de labellisation | Atout France. (s. d.). Consulté 11 mai 2026, à l'adresse <https://www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap/procedure-de-labellisation>

Tourisme et Handicap | Atout France. (s. d.). Consulté 11 mai 2026, à l'adresse <https://www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap>

Entretiens des experts :

Pitot L. Médiatrice au musée du Masque et du Carnaval à Binche. (17 mars 2026, Interview Binche).

Delattre A. Ergothérapeute en basse vision et formateur en entreprise à L'ASBL Les Amis des Aveugles. (17 mars 2026, Interview Ghlin).

Delannoy A. Chargé de projets inclusifs à l'ASBL Les Amis des Aveugles et personne non voyante. (24 avril 2026, Interview via teams).

Voisin A. Médiatrice culturelle au musée de la Tapisserie et des Arts Textiles à Tournai. (18 mars 2026, Interview via teams).

Lambert S. Responsable de la Cellule Inclusion Muséale à L'ASBL La Lumière à Liège. (16 mars 2026, Interview via teams).

Carlier J-L. Guide à Visit Tournai et membre des Amis de la Royale Association des Guides Touristiques de Tournai. (16 mars 2026, Interview via teams).

Annexes: Annexes TFE Clara André B3 2026

Pour la rédaction de mon travail de fin d'étude, j'ai utilisé des outils d'intelligence artificielle, comme Copilot et Antidote, pour la correction et la reformulation.

Délivvable écrit par Clara André

Achevé d'imprimer :
Bureau Vallée – 17 rue des Roselières,
7503 Froyennes



©Clara André

HELHa
Haute École Louvain **en Hainaut**
©HELHa